



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **18 DECEMBRE 2023**
Délibération n° **DEL-2023-0456**

Objet : Participation au programme IPCEI2

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 58
Pouvoirs : 9
Absents : 0
Excusés : 16
Pour : 64
Contre : 0

Abstention : 2
N'ayant pas pris part au vote : 1

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

27 DEC. 2023

et publié le

27 DEC. 2023

Secrétaire de séance :
Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 18 décembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 12 décembre 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoirs : Patrick AYACHE à Serge POMMELET, Christophe DURET à Anne-Françoise BESSON, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Franck REBUFFET-GIRAUD à Régine VILLARINO, Sophie RIVENS à Alexandra COHARD, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Damien VYNCK à Cécile ROBIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Monsieur le Président rappelle que la filière microélectronique est particulièrement implantée et stratégique au niveau régional et représente 25 500 emplois sur le bassin grenoblois. Sur le territoire du Grésivaudan, STMicroelectronics et SOITEC emploient près de 7 000 salariés.

Le caractère stratégique de cette filière est lié à la présence de ses composants dans l'ensemble des filières industrielles (automobile, énergie...).

Trois pôles se partagent aujourd'hui la production de ce secteur : les Etats-Unis, l'Asie (Japon, Corée, Taïwan) et - plus modestement - l'Europe (Pays-Bas, Allemagne, France et Italie).

Les programmes nationaux « Nano » d'aide à la Recherche & Développement (R&D) des industriels du secteur s'inscrivent dans le cadre d'un « Projet Important d'Intérêt Commun Européen » (Important Project of Common European Interest ou IPCEI), dispositif de financement de l'Union européenne impliquant une vingtaine de pays. Ils reposent sur la collaboration entre des chefs de file industriels, des laboratoires et des PME. Le CEA-Leti y joue un rôle central, ainsi que plusieurs laboratoires publics grenoblois (UGA / CNRS - TIMA, IMEP-LAHC, LTM, Gipsa Lab, G2elab).

3 programmes « Nano » se sont succédés depuis la création de la Communauté de communes Le Grésivaudan : Nano 2012, Nano 2017 et Nano 2022 (ou IPCEI 1).

Ces programmes permettent de créer et conserver des emplois en projetant les recherches sur les futures applications des nanotechnologies. Les deux premiers projets ont permis de créer 1 080 emplois sur le territoire.

A titre d'illustration, le bilan sur la période du programme Nano 2022 pour les deux chefs de file est le suivant :

Pour STMicroelectronics :

- 600 brevets annuels déposés par les entités de ST en Isère
- 150 thésards/an sur les deux sites isérois
- Plus de 1 200 emplois créés

Pour SOITEC :

- 600 emplois créés
- 60 M€ investis
- Un chiffre d'affaires multiplié par 2,5 pour atteindre 1,1 Mds € en mars 2023.

Le Grésivaudan est appelé à se prononcer sur sa participation à l'IPCEI 2, dit IPCEI ME CT (Microélectronique et Connectivité).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

L'un des objectifs du plan IPCEI 2 (ou Nano 2026) est d'assurer l'indépendance européenne et de garantir la sécurité d'approvisionnement en composants électroniques clés. La crise sanitaire a renforcé cette nécessité d'indépendance européenne avec une volonté forte annoncée : doubler la part de marché européenne de semi-conducteurs pour atteindre 20% de la production mondiale d'ici 2030, d'où l'importance de ce programme.

Ce programme apparaît comme le prolongement, l'élargissement et l'approfondissement de Nano 2017 qui s'est déroulé de 2013 à 2017, puis Nano 2022 de 2018 à 2023. Comme pour Nano 2022, l'IPCEI 2 permet de financer la R&D et la pré-industrialisation des entreprises.

Toutefois, les objectifs des partenaires évoluent avec ce nouveau programme, en ciblant spécifiquement des problématiques environnementales et sociétales, et plus spécifiquement :

- L'amélioration du cycle de vie des composants pour en réduire l'impact environnemental (réduction des consommations d'énergie, eau et matériaux pour les produire et les utiliser, amélioration de leur fiabilité et allongement de leur cycle de vie),
- Des applications liées à la transition environnementale (électronique de puissance pour la décarbonation des mobilités et le photovoltaïque, et imagerie pour les véhicules autonomes, l'observation scientifique et la protection des données), à la santé et au vieillissement des populations (détection, diagnostics, traitements chroniques...).

En France, le plan IPCEI est porté par 11 chefs de file (dont STMicroelectronics et 80 sociétés accompagnantes).

L'Etat s'est engagé à apporter des aides à hauteur de 1 milliard € dans ce programme.

Sur 130 projets initialement présélectionnés au niveau national par la Direction Générale des Entreprises à l'été 2022, 114 ont finalement été déposés. Le CEA est impliqué dans tous les projets. L'UGA et le CNRS (TIMA, IMEP-LAHC, LTM, Gipsa Lab, G2elab) sont également présents sur de nombreux projets.

A l'échelle régionale, 41 projets ont été soumis, pour un budget total de plus de 51 M€ et un besoin d'aide d'un peu moins de 21 M€.

Grenoble-Alpes Métropole a délibéré le 29 septembre 2023 pour apporter un soutien à hauteur de 3,759 M€ à ce programme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Les entreprises du Grésivaudan participant à ce projet sont :

- STMicroelectronics (chef de file)
- SOITEC (chef de file)
- Unity SC (équipements d'inspection de plaquettes de puces, 70 salariés)
- lotize (société spécialisée dans les solutions de connectivité pour l'Internet des Objets, 9 salariés).

SOITEC prévoit la création de 700 emplois directs dans la cadre de ce projet. Son investissement s'élèvera à 590 M€.

Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 10 M€. La répartition entre les partenaires est la suivante :

- CEA-Leti pour 3 M€
- SOITEC pour 6 M€
- Unity SC pour 663 600 €
- lotize pour 261 000 €.

La mise en œuvre de cette proposition nécessitera l'approbation de conventions financières avec chacun des partenaires bénéficiaires de l'aide.

Une délibération ultérieure viendra préciser les modalités de paiement ainsi que l'ensemble des partenaires financés.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

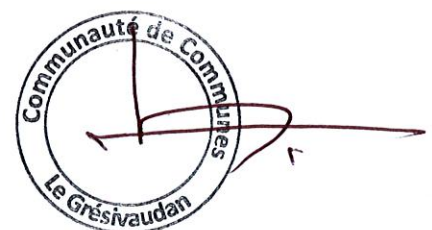
- **S'engager dans le programme IPCEI 2 à hauteur de 10 M€ sur 4 ans à partir de 2024,**
- **L'autoriser à signer tous les actes afférents à ce dossier.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés cette délibération (par 64 voix pour ; 2 abstentions : Claudine GELLENS, Martin GERBAUX et 1 n'ayant pas pris part au vote : Nelly GADEL).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **18 DEC. 2023**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.